

Renvoi à la commission des subsistances du surplus du don
envoyé par les administrateurs du district de Castel-Jaloux, lors de
la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des subsistances du surplus du don envoyé par les administrateurs du district de Castel-Jaloux, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 71;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20246_t1_0071_0000_8

Fichier pdf généré le 23/01/2023

27

Les administrateurs du district de Château-Gontier invitent la Convention nationale à rester à son poste; ils ont fait passer à la Trésorerie 600 marcs d'argenterie, 88 marcs 2 onces de galons d'or, 77 marcs 6 onces de galons d'argent, 70 marcs de galons brûlés et une croix d'or : la raison, disent-ils, a complètement triomphé parmi nous, la philosophie y remplace à jamais l'erreur.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

28

Le citoyen Descombes, notaire à Léaz, district de Gex, département de l'Ain, fait à la patrie l'offrande du montant de la liquidation de son office.

La mention honorable et le renvoi au comité de liquidation sont décrétés (2).

29

Les administrateurs du district de Castel-Jaloux annoncent que les citoyens de ce district offrent un don patriotique de 1700 liv., avec 185 marcs d'argenterie d'église : ils présentent des observations sur les subsistances.

La mention honorable du don et le renvoi du surplus à la commission des subsistances sont adoptés (3).

30

La société populaire de Châtillon, département de la Drôme, félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'invite à les continuer, et annonce que les citoyens de sa commune ont célébré avec enthousiasme la reprise du Port-la-Montagne et la fête de la Raison; ils ont envoyé au district toute l'argenterie de leur cimetière devant église, ainsi que 67 chemises et 12 liv. en assignats pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Châtillon, 25 niv. II] (5).

« Représentans du peuple,

La société populaire et républicaine de Châtillon, chef-lieu de canton, district de Die, département de la Drôme, vous félicite sur vos travaux, et vous invite à rester à votre poste,

(1) P.V., XXXIV, 37. Bⁱⁿ, 5 germ. (2^e suppl^t); C. Eg., n° 582; M.U., XXXVIII, 45; J. Sablier, n° 1213.

(2) P.V., XXXIV, 37. Bⁱⁿ, 5 germ. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XXXIV, 37. Bⁱⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t); Mon., XX, 29; C. Eg., n° 582; J. Sablier, n° 1213; M.U., XXXVIII, 120.

(4) P.V., XXXIV, 37. Bⁱⁿ, 5 germ. (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1214; M.U., XXXVIII, 120.

(5) C 297, pl. 1016, p. 20.

vous avez terrassé l'aristocratie, et les despotes sont près de leur ruine, frappez les malveillants du glaive de la loy et la République est sauvée, il a été célébrée en deux reprises une fête sur la prise de l'infâme Toulon. Ce jour mémorable, la fête de la raison a été célébrée avec enthousiasme et depuis cette époque le charlatanisme des prêtres a cessé, cette commune composée de deux cent quatre vingts habitants, chefs de familles a sorti de son sein 62 défenseurs, du nombre desquels, elle en a habillé et armé neuf à ses frais; elle vient d'adresser au district 67 chemises et 12 livres en assignats, qui ont été données par nos concitoyens et citoyennes pour les défenseurs de la patrie. Elle a de plus envoyé au district l'argenterie de son église, consistant en 2 calices, 2 patènes, un ciboire et un ostensor sans pied, ensemble une cloche et un lingot même matière pesant en tout quatre quintaux et un quintal de fer provenant de son église. S. et F. »

Urbain PAYAN (présid.), ACHARD (secrét.).

31

Vous avez encore une fois sauvé la patrie, écrivent les sans-culottes de la société montagnarde d'Alençon : que les nouveaux Cassius soient précipités de la roche tarpéienne, et que les tyrans coalisés frémissent (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

32

Il est fait lecture d'une adresse de la société populaire et régénérée de Senlis, qui félicite la Convention sur les résultats heureux de son infatigable surveillance et renouvelle le serment de mourir plutôt que de souffrir la renaissance du despotisme et de l'esclavage; elle sollicite les représentans du peuple de rester à leur poste jusqu'à l'entier affermissement de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Senlis, s.d.] (3).

« Citoyens représentans,

Le voilà donc connu ce complot plein d'horreur! Grâce mille fois vous soient rendues, Augustes représentans du peuple; ils ont donc encore une fois levé leurs têtes hideuses, les malveillans, les ennemis du bien public. Qu'en résultera-t-il? Leur perte prochaine et un triomphe de plus pour la Convention, et pour la République.

Rentrez dans la poussière et le néant, vils scélérats, la Montagne est là, radieuse de sa gloire et de la nôtre, c'est là que Robespierre, Saint-Just, Couthon, Barère et leurs dignes collègues siègent tranquillement pour comme d'autres ro-

(1) P.V., XXXIV, 37. Original daté du 28 vent. (C 299, pl. 1046, p. 20) et signé : MAROT (secrét.), LE GÉNISSET (présid.), LAUNAY (secrét.). Bⁱⁿ, 6 germ.; J. Sablier, n° 1213; C. Eg., n° 582; Ann. patr., n° 446; J. Perlet, n° 547; M.U., XXXVIII, 40; Mon., XX, 29; F.S.P., n° 263.

(2) P.V., XXXIV, 38.

(3) C 299, pl. 1046, p. 20.